

Commune d'Uccle

Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/05/2026

N/Réf. : UCL20462_759_PU
Gest. : AH/XX
V/Réf. : //
Corr. : Valerie Picalausa
NOVA : 16/PU/2019101

UCCLE. Avenue Coghen, 218
(= partie avant en zone de protection de la maison personnelle /atelier de Raphael Evaldre)
PERMIS D'URBANISME: Mettre en conformité de fait par rapport à la situation de droit du permis 16-47345-2023 concernant les terrasses en façade arrière, agrandies pour des raisons de stabilité

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 06/05/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/06/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien © Brugis



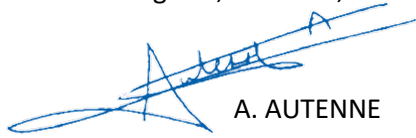
Photo de la façade sur rue, extraite de la demande



Plans d'élévation des états de droit et de fait de la façade arrière, extraits de la demande

Les actes et travaux qui font l'objet de la demande sont concentrés en façade arrière de l'immeuble. Ils n'ont pas d'impact sur les vues vers et depuis le bien classé situé à proximité et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussels ; avis.advies.urba@uccle.brussels